



ORNEX
Commune du Pays de Gex

CONSEIL MUNICIPAL
15 février 2024

Rapport d'orientation budgétaire

Sommaire

1. CADRE JURIDIQUE DU DOB

2. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

- a. Croissance économique
- b. Inflation
- c. Evolution des salaires
- d. Emploi et chômage
- e. Dette de l'Etat
- f. PIB de la France
- g. Taux d'intérêt

3. LOI DE FINANCE 2024

- a. Mesures concernant les dépenses
- b. Mesures concernant les recettes

4. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- a. PPI par année
- b. PPI par nature
- c. Dépenses pour les opérations
- d. Dépenses hors opérations

5. INDICATEURS DE GESTION FINANCIERE

- a. Evolution de la CAF brute
- b. Evolution de la CAF nette

5. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

- a. Synthèse de la section de fonctionnement
- b. Fonctionnement / Recettes
- c. Fonctionnement / Dépenses
- d. Synthèse de la section d'investissement
- e. Investissement / Recettes
- f. Investissement / Dépenses

7. ENDETTEMENT

- a. Informations générales
- b. Extinction de la dette

8. GESTION DU PERSONNEL

1. Cadre juridique du DOB

- Ce débat, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu dans les 2 mois précédents le vote du budget. Il doit normalement se tenir lors d'une séance distincte de celle du budget.
- Les **objectifs** de ce débat sont :
 - ✓ **Discuter** des orientations budgétaires
 - ✓ **Inform**er sur la situation financière
- Ce débat a lieu avec la présentation du **Rapport d'Orientation Budgétaire** qui doit présenter :
 - ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes
 - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
 - ✓ La structure et la gestion de la dette

2. Conjoncture économique - 1

a. Croissance économique

La performance de l'économie française a connu un net ralentissement en 2023 par rapport à 2022. Les projections de croissance sur les 3 prochaines années présentent une légère reprise.

Les économistes considèrent qu'en France, le niveau minimum de croissance pour créer de la richesse, se situe à 1,5%.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel ^{a)}	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
	–	<i>- 0,1 (0,0)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	–
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
	–	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>	–
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9
	–	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	–
Pouvoir d'achat par habitant	- 0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
	–	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	–
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6
	–	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	–

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2023, fondée sur les comptes trimestriels du 31 août 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

a) Pour 2023, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (résultats détaillés des comptes trimestriels du 30 novembre 2023 et enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début décembre 2023). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection finalisée le 30 novembre, sur la base des comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023.

Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleu.

- La notion d'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) fait référence à l'inflation

2. Conjoncture économique - 2

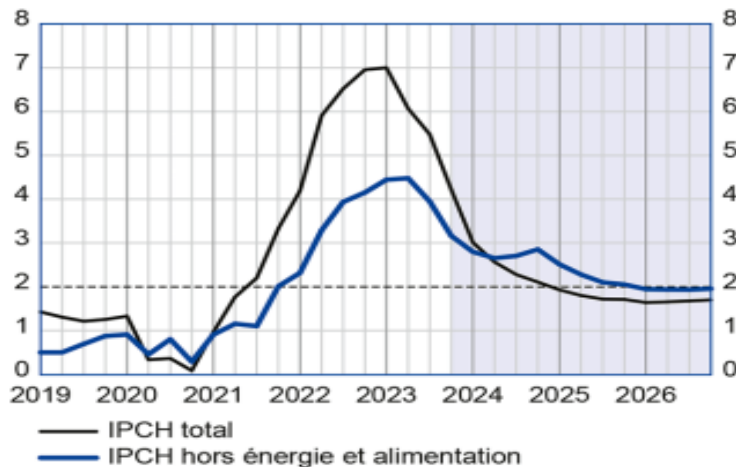
b. Inflation

Après un niveau d'inflation record à 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023, ce dernier serait anticipé en forte baisse dès 2024 à 2,5%. On constate que les coûts des énergies sont probablement orientés à la baisse puisque l'IPCH total est inférieur à l'IPCH hors énergie et alimentation.

On peut ainsi espérer une détente sur le marché des taux d'intérêt, conjonction d'une faible croissance et d'une baisse de l'inflation.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

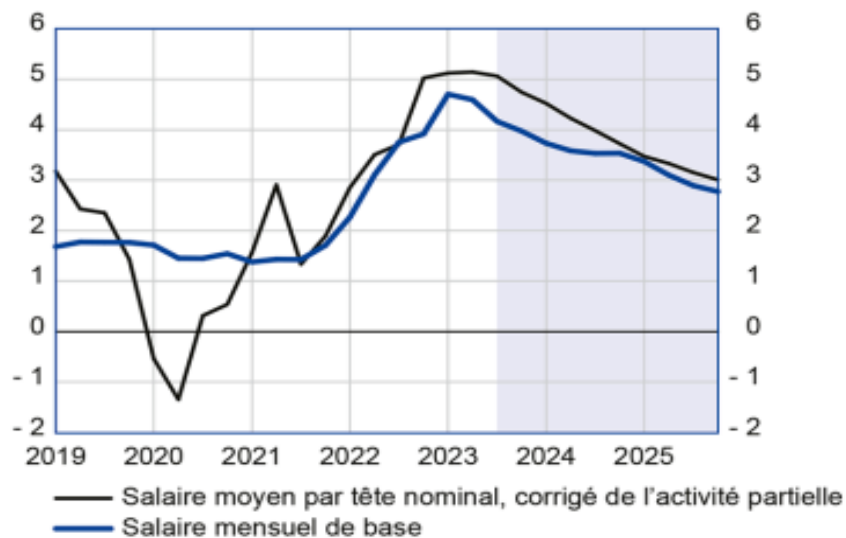
2. Conjoncture économique -3

c. Evolution des salaires

L'évolution des salaires suit l'inflation avec un décalage d'un an. Pour illustration l'inflation 2023 ressort à 5,7% alors que la projection de croissance des salaires 2024 serait de 3,8% selon les prévisions.

Graphique 5 : Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et du salaire mensuel de base

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



- Emplois salariés marchands = hors secteur public

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Conjoncture économique -4

d. Emploi et chômage

Sur 2024 et 2025 le nombre d'emplois salariés va baisser d'environ 250 000 pour répartir à la hausse sur 2026, selon la Banque de France.

Le taux de chômage se promène entre 7% et 8% sur l'horizon de temps 2023 à 2026 avec un plus bas en 2025 proche de 7,8%.

Tableau D3 : Variation de l'emploi et du chômage dans l'ensemble de l'économie

(en milliers, moyenne annuelle)	2022	2023	2024	2025	2026
Emploi total	775	337	- 36	- 48	74
<i>Emplois salariés marchands</i>	625	207	- 98	- 103	15
<i>Emplois salariés non marchands</i>	15	13	24	23	27
<i>Emplois non salariés</i>	135	118	37	31	32
Population active	625	345	74	30	37
Chômage	- 150	7	110	79	- 37
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6

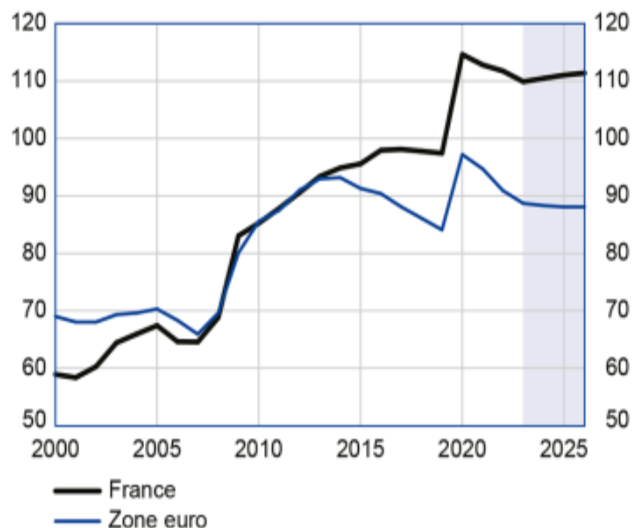
Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Conjoncture économique - 5

e. Dette de l'Etat

Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)













Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

- La France est en situation de déficit structurel depuis la crise du pétrole de 1973
(Déficit 2023 : 172 Md€ soit 4,9% du PIB)
- Dette de l'Etat français à fin 2023 est de 3088 Md€
(Rappel du PIB 2023 : 2697 Md€)
- Ceci signifie que la France devrait consacrer plus d'une année de création de richesse pour rembourser sa dette.

2. Conjoncture économique - 6

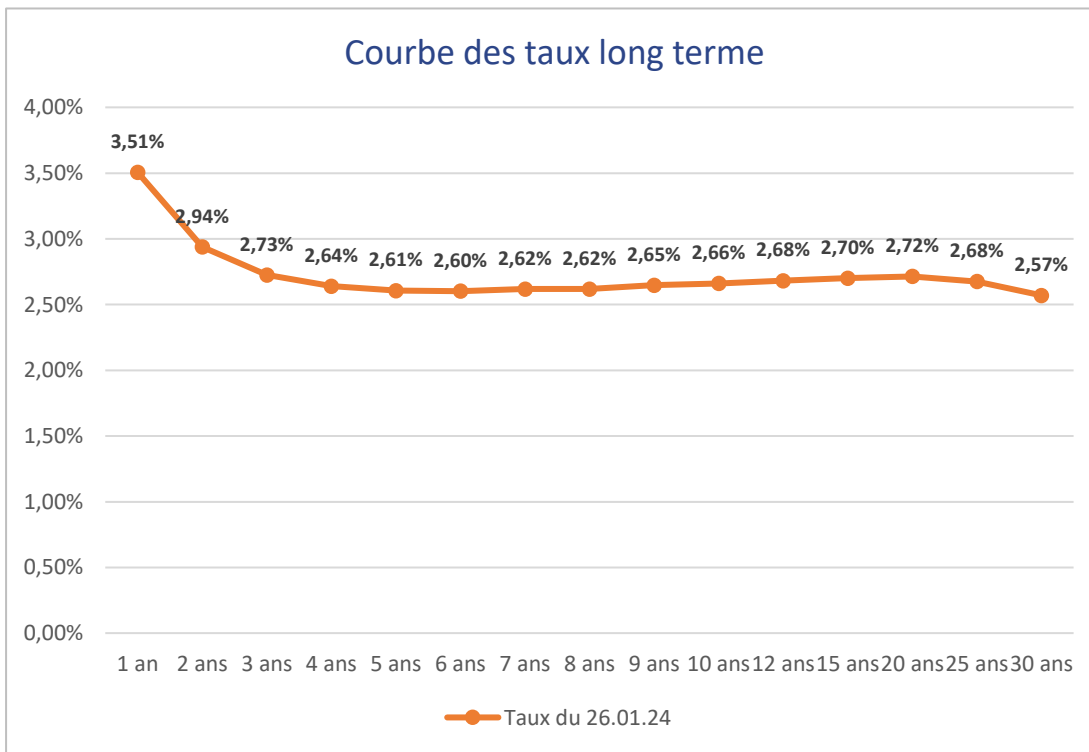
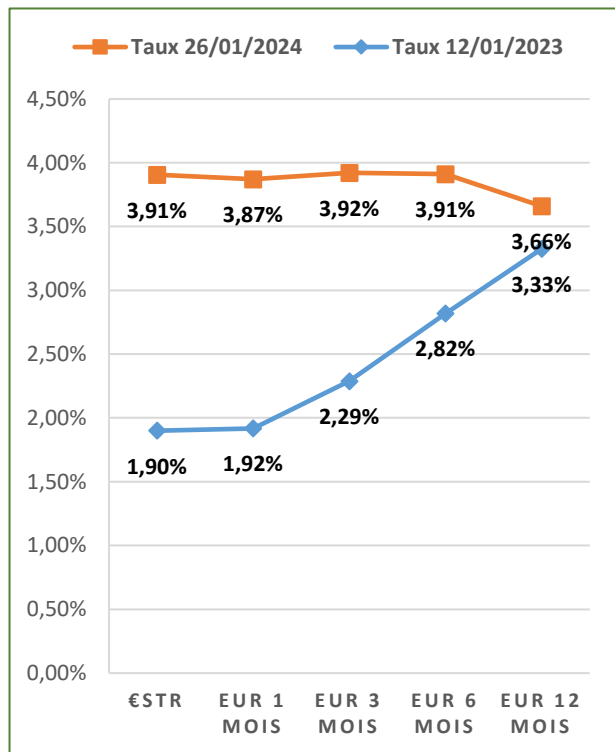
f. PIB de la France

Rank↕	Country	↕ GDP (current prices, USD) ↕
#1	 United States	\$25.3 trillion
#2	 China	\$19.9 trillion
#3	 Japan	\$4.9 trillion
#4	 Germany	\$4.3 trillion
#5	 United Kingdom	\$3.4 trillion
#6	 India	\$3.3 trillion
#7	 France	\$2.9 trillion
#8	 Canada	\$2.2 trillion
#9	 Italy	\$2.1 trillion
#10	 Brazil	\$1.8 trillion

- Dans le classement mondial, la France occupe maintenant la 7^{ème} place, devancée par l'Inde.

2. Conjuncture économique - 7

g. Taux d'intérêt



- Entre 2023 et 2024, on constate un écart de taux de 2% sur les taux au jour le jour. Ensuite l'écart se resserre sur le 12 mois à 0,33%.
- La courbe des taux long terme indique par sa forme que les marchés financiers anticipent une amélioration de la situation mondiale (conflits) à un horizon de temps de l'ordre de 3 à 4 ans.

3. Loi de finance 2024 - 1

a. Mesures concernant les dépenses

○ Bouclier tarifaire

Maintien en 2024 du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité. Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 ETP, avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

○ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Au sein de la DGF, la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) augmente de 100 M€. Cette dotation est perçue par la totalité des communes de moins de 10 000 habitants.

○ Fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Ce fonds est supprimé en 2024. Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 M€ pour 1262 communes.

3. Loi de finance 2024 - 2

- **Dotation de valorisation des aménités rurales**

Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la dotation de "valorisation des aménités rurales". Elle est dotée de 100 M€ (soit 58,4 M€ de plus que pour la dotation "biodiversité" en 2023). Elle serait attribuée à l'ensemble des communes rurales, dont une partie "significative" du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

- **Dotation pour les titres sécurisés**

L'enveloppe passe de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024. L'objectif est de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

- **Dotation particulière élu local**

Cette dotation est réformée et son enveloppe passe à 108 M€. Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants. Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants.

3. Loi de finance 2024 - 3

b. Mesures concernant les recettes

- **Exonération de taxe foncière d'une durée de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans**

Ils devront faire l'objet de travaux de rénovation énergétique permettant le passage d'un classement F ou G à un classement B ou A. Cette exonération ne sera pas compensée aux communes.

- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La suppression de la CVAE sera étalée sur 4 ans soit en 2027.

- **Redevance des agences de l'eau**

La réforme a pour objectif d'augmenter leurs ressources pour assurer le financement du plan « eau ». Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements.

- **Dotations globales de fonctionnement (DGF)**

Son montant est fixé à 27,1 Mds€ soit + 222 M€ par rapport à 2023.

3. Loi de finance 2024 - 4

- **Zones à faible émission (ZFE)**

En premier lieu, le produit des amendes de la circulation dans les ZFE est exclu du compte d'affectation spéciale "contrôle de la circulation et du stationnement routiers". Par ailleurs, dans ces ZFE, les recettes des amendes forfaitaires générées par des systèmes de contrôle automatisés sont affectées aux collectivités mettant en place les contrôles. Ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2025.

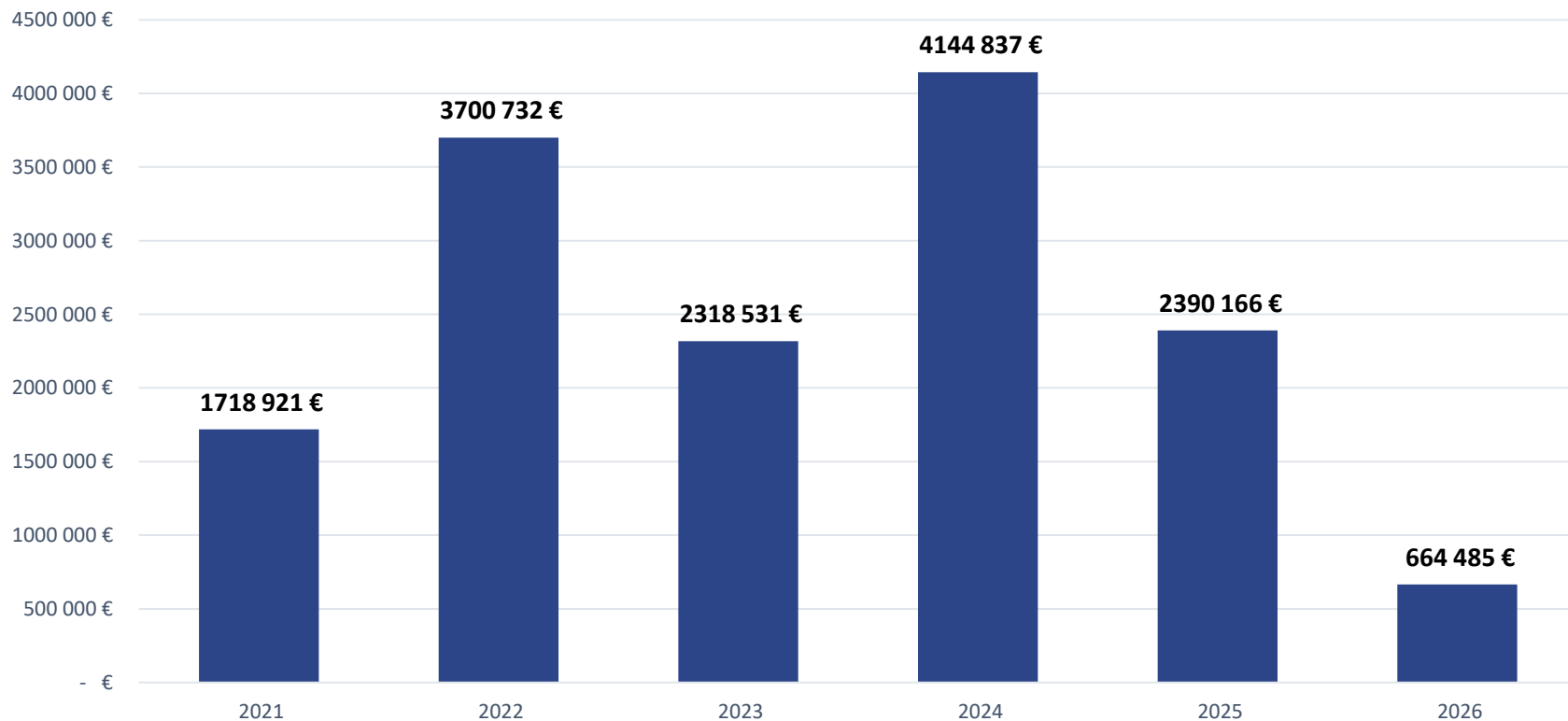
- **Prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités**

Montant total de ces prélèvements atteint 44,8 Mds€ soit en augmentation de 783 M€ par rapport à 2023.

4. Plan pluriannuel d'investissement - 1

a. Plan pluriannuel d'investissement par année

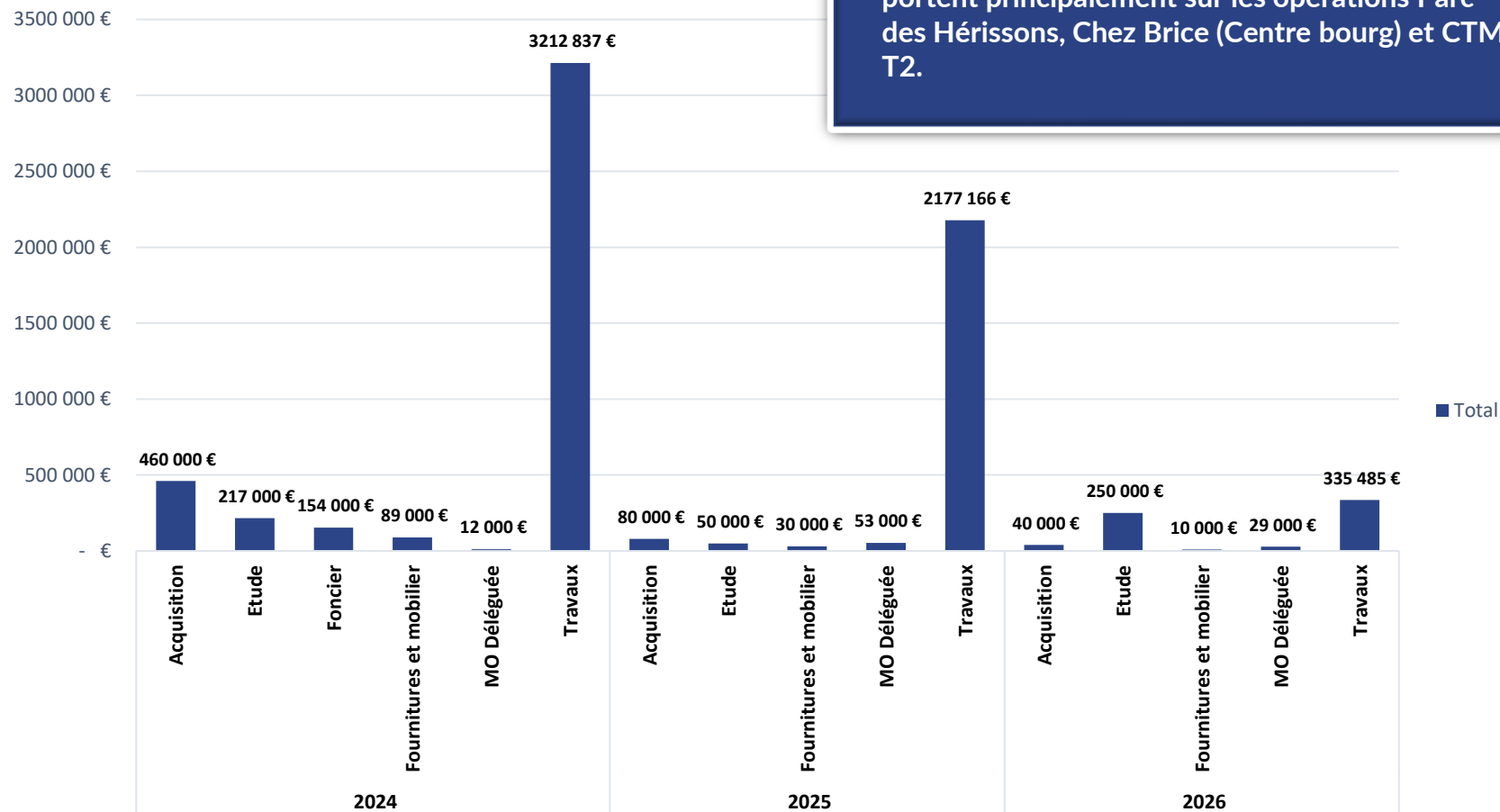
- Sur la période 2024 – 2026, les investissements prévus dans le PPI s'élèvent à 7,2 M€
- Rappel PPI 2021-2026 : 15 M€ hors SIVU



4. Plan pluriannuel d'investissement - 2

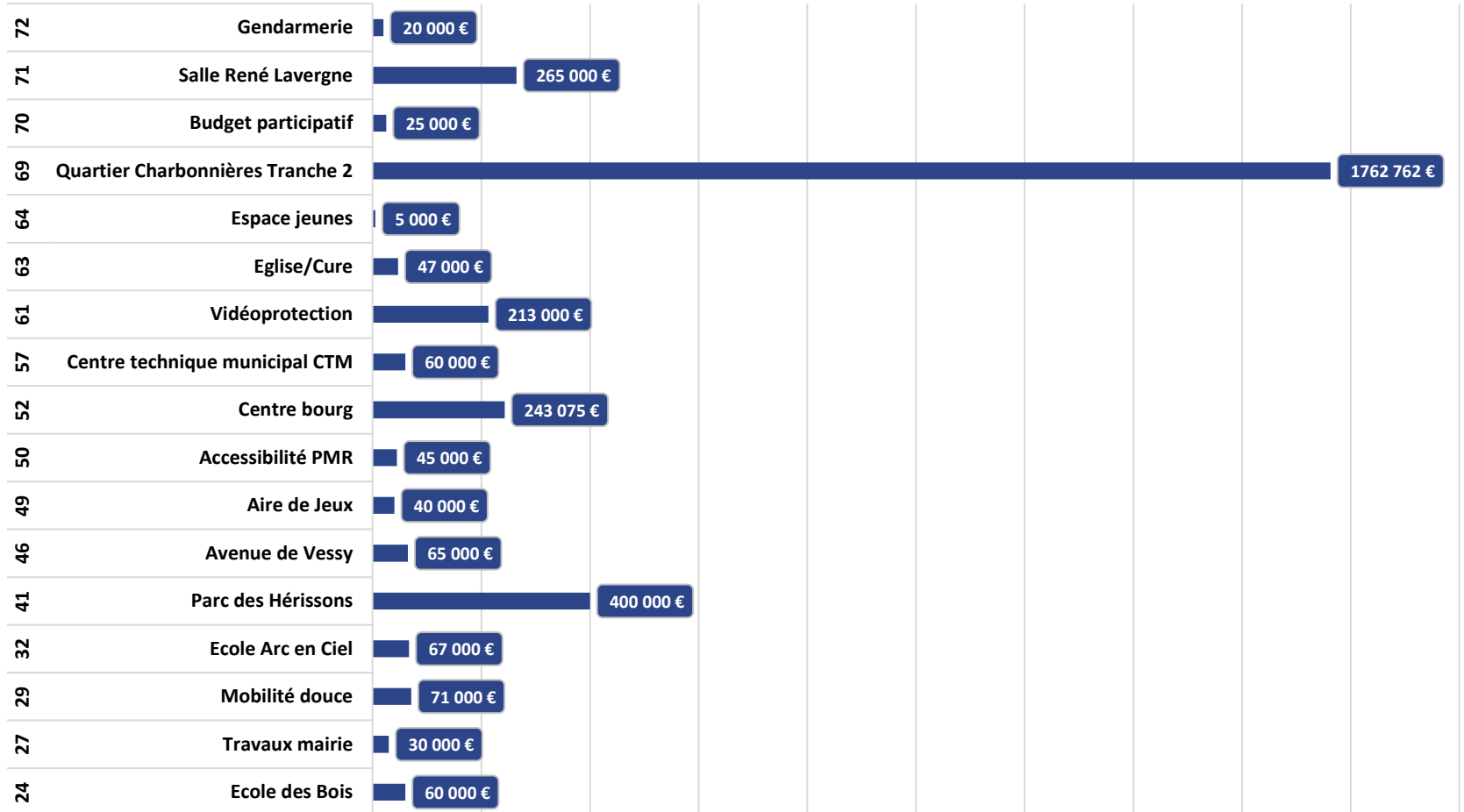
b. Plan pluriannuel d'investissement par nature

- Pour 2024, les RAR 2023 s'élèvent à 877 K€ et portent principalement sur les opérations Parc des Hérissons, Chez Brice (Centre bourg) et CTM T2.



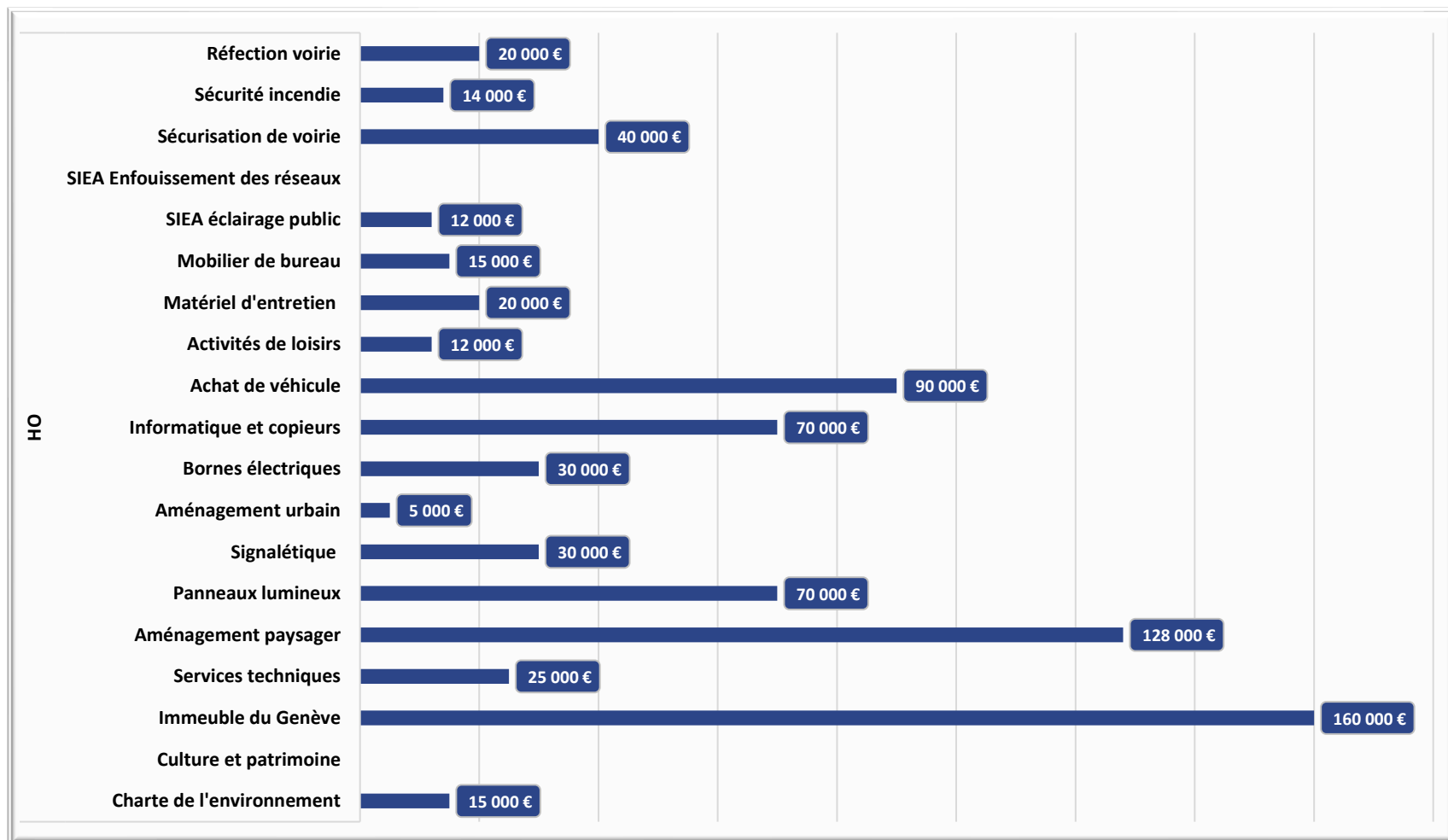
4. Plan pluriannuel d'investissement - 3

c. Dépenses pour les opérations



4. Plan pluriannuel d'investissement - 4

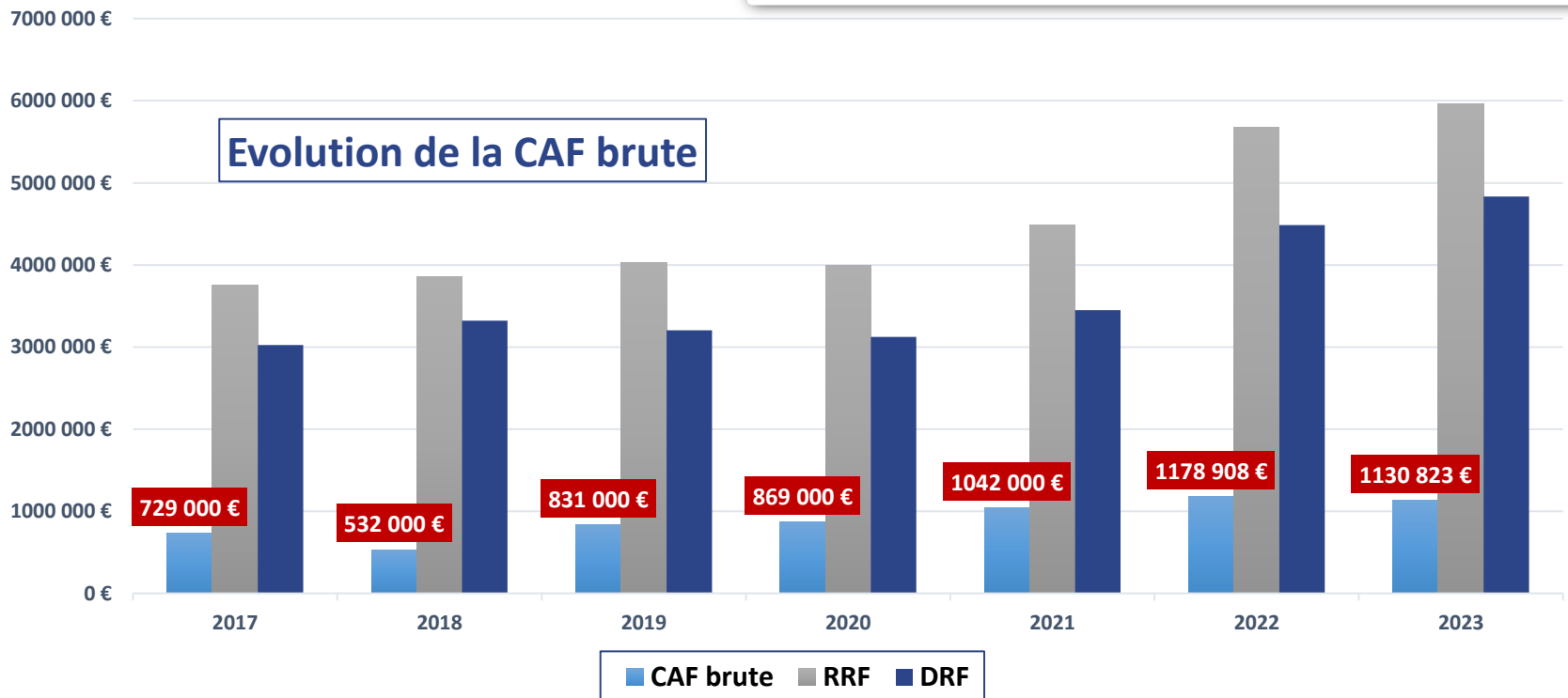
d. Dépenses hors opérations



5. Gestion financière - 1

a. Capacité d'autofinancement brute

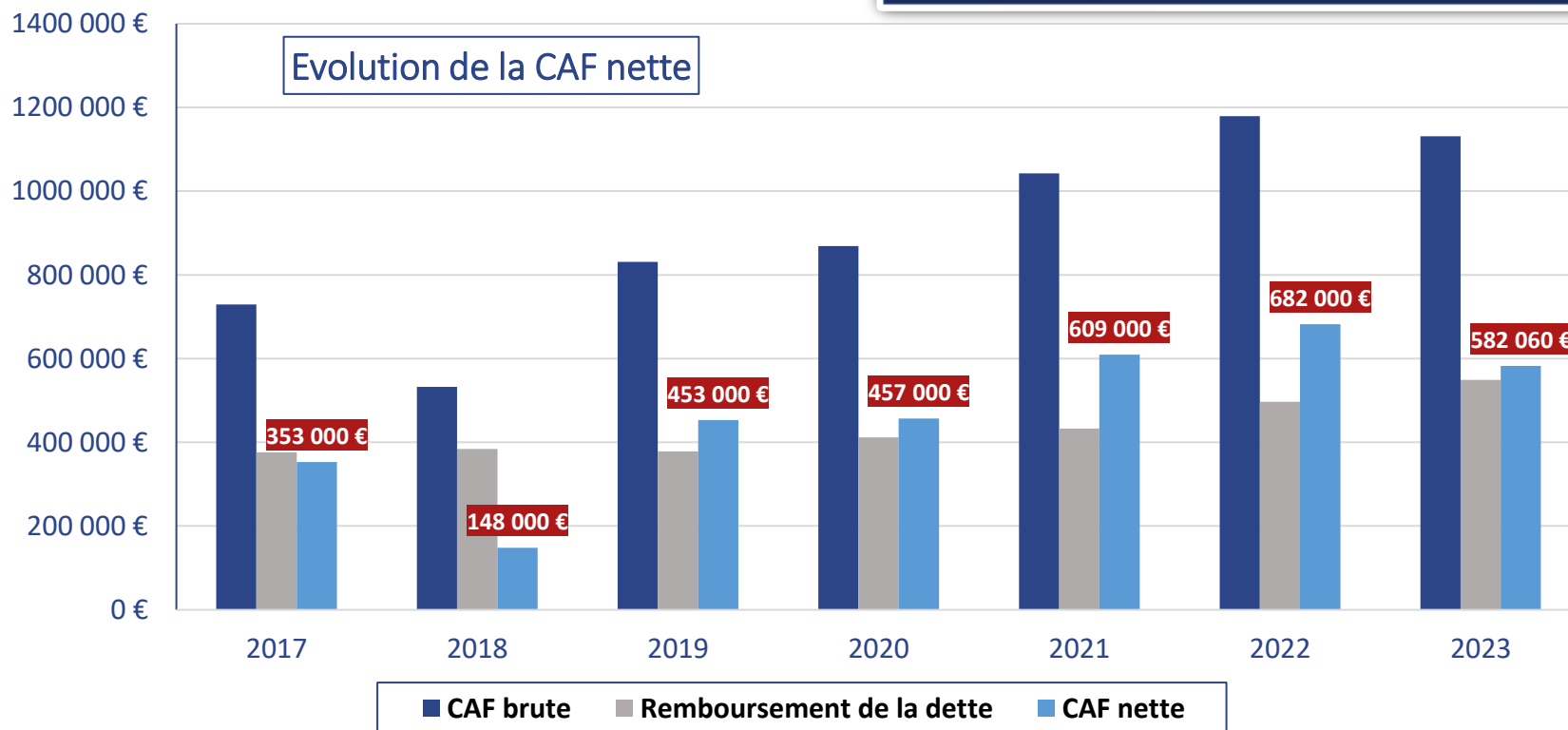
- Les RRF (recettes réelles de fonctionnement) sont hors excédents de fonctionnement 2022 et hors CFG n°2
- Rappels :
 - ✓ CFG n°2 = 1 818 880 €
 - ✓ Excédents 2022 = 827 636 €
 - ✓ Total = 2 646 516 €



5. Gestion financière - 2

b. Capacité d'autofinancement nette

- Entre 2022 et 2023, la baisse de la CAF nette est de l'ordre de 100 K€. La moitié de cette baisse s'explique par les coûts générés par la cyberattaque.



6. Orientations budgétaires - 1

a. Synthèse de la section de Fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chapitre 011	1 410 000 €	Chapitre 013	33 700 €
Chapitre 012	2 655 100 €	Chapitre 70	528 000 €
Chapitre 014	441 871 €	Chapitre 73	200 639 €
Chapitre 65	789 146 €	Chapitre 731	2 937 000 €
Chapitre 66	185 000 €	Chapitre 74	2 162 000 €
Chapitre 67	1 257 000 €	Chapitre 75	403 500 €
TOTAL	7 138 117 €		6 264 839 €

- Pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice 2024 estimé à 803 K€ auquel nous devons rajouter les opérations d'ordre pour 400 000 € (dotation aux amortissements), la commune devra ponctionner dans ses excédents des exercices antérieurs 2022 pour 827 K€ et 2023 pour 2 584 K€, soit un total de 3 412 000 €.

6. Orientations budgétaires - 2

b. Fonctionnement / Recettes

□ Chapitre 013 / Atténuation de charges

- Il correspond à des remboursements sur salaires provenant de la sécurité sociale et des assurances sur le personnel.
- Il est difficile à estimer parce qu'il dépend en grande partie des maladies qui sont difficilement prévisibles. La projection budgétaire est faite sur la base de l'historique et de la situation des agents au moment de l'établissement du budget.

CA 2023	49 496 €
Projection 2024	33 700 €

□ Chapitre 70 / Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Il correspond pour l'essentiel à des redevances provenant des activités périscolaires et de loisirs ainsi que de l'occupation du domaine public (RODP) et la refacturation des charges de personnel au CCAS instituée en 2022.
- 80% de ces recettes sont relativement stables hors situation de crise et donc facilement identifiables.

CA 2023	592 452 €
Projection 2024	528 000 €

6. Orientations budgétaires - 3

□ Chapitre 73 / Impôts et taxes

- La M57 a modifié l'organisation des informations concernant les recettes fiscales, en créant un chapitre 731-Impôts directs locaux. Nous trouverons dans ce chapitre 73 les données suivantes :

Taxes	BP 2024	CA 2023
Attributions de compensation	100 639 €	100 639 €
DMTO	100 000 €	129 265 €
TOTAL	200 639 €	229 904 €

□ Chapitre 731 / Fiscalité locale

- Il correspond aux recettes provenant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), aux taxes sur la propriété bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB).
- L'augmentation forfaitaire des bases fiscales est fixée à 3,9% pour 2024. La part de TFB provenant des nouvelles constructions est difficile à évaluer, néanmoins nous les avons intégré dans le calcul.
- Nous estimons les bases fiscales 2024 à 8 239 870 € pour la TF contre 7 930 000 € en 2023.

Taxes	BP 2024	CA 2023
Impôts directs locaux	2 800 000 €	2 731 028 €
TCCFE (électricité)	100 000 €	117 231 €
Taxe sur le pylônes	37 000 €	39 144 €
TOTAL	2 937 000 €	2 887 493 €

6. Orientations budgétaires - 4

□ Chapitre 74 / Dotation, subventions et participations

- Il correspond à la Compensation financière genevoise (CFG), la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux communes (DGF), la dotation de solidarité rurale (DSR) et les subventions de la CAF sur les activités périscolaires.
- Contrairement à 2023, nous allons comptabiliser une seule CFG. Elle est stable à 1 800 000 €.

CA 2023	3 962 723 €
Projection 2024	2 162 000 €

□ Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante

- Il correspond aux loyers perçus sur les biens immobiliers propriétés de la commune (4 appartements au Genève et 1 au Père Adam).
- Pour 2024, il est prévu l'acquisition d'un appartement supplémentaire au Genève et la perception de 360 000 € de loyers de la gendarmerie.

CA 2023	42 561 €
Projection 2024	403 500 €

□ Chapitre 77 / Produits exceptionnels

- Il correspond aux cessions des immobilisations, aux reprises sur provisions ainsi qu'aux remboursements sur sinistres. Pour 2023, cela correspond à des mandats annulés.

CA 2023	3 845 €
Projection 2024	0 €

6. Orientations budgétaires - 5

c. Fonctionnement / Dépenses

□ Chapitre 011 / Charges à caractère général

- La différence entre le CA 2023 et la proposition 2024 réside dans le transfert du coût des repas et des goûters (SHCB) du chapitre 65 vers le chapitre 011. En effet, cette charge ne passe plus par le SIVOM et donc sort du chapitre 65 ou sont comptabilisées les contributions versées au SIVOM. Ce surcoût est de plus de 200 000 €.

CA 2023	1 141 344 €
Projection 2024	1410 000 €

□ Chapitre 012 / Charges du personnel et frais assimilés

- Les charges de personnel augmentent de 13% en raison de 4 nouveaux recrutements (1 animateur sportif + 1 agent bâtiment + 1 assistante de direction et 1 comptable transférée du SIVOM), des mesures de revalorisation des rémunérations qui passent par une augmentation du GVT de 2,5%, l'instauration de l'indemnité de résidence de 3% du salaire brut indiciaire et de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat comprise entre 300 et 800 € ainsi que la prise en charge des agents recenseurs.

CA 2023	2 357 783 €
Projection 2024	2 655 100 €

6. Orientations budgétaires - 6

□ Chapitre 014 / Atténuation de produits

- Il correspond au FPIC et au FNGIR.

CA 2023	439 122 €
Projection 2024	441 871 €

- FPIC = Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- FNGIR = Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

□ Chapitre 65 / Autres charges de gestion courantes

- Il convient de noter que les dépenses de ce chapitre étaient constituées des contributions versées au SIVOM pour son fonctionnement et des repas pour les écoles. En 2024, les contributions seront destinées au SIVU pour environ 250 000 € (à affiner), les participations financières versées aux écoles privées et les contributions pour les TPG et Noctabus. Pour ces dernières, l'enveloppe financière est estimée à moins de 40 000 €. Les autres dépenses concernent le secours incendie (75 K€), l'indemnisation des élus (120 K€), le CCAS (130 K€) et les subventions aux associations (83 K€).

CA 2023	768 123 €
Projection 2024	789 146 €

6. Orientations budgétaires - 7

❑ Chapitre 66 / Charges financières

- La variation des charges financières provient de la baisse de la dette de la commune (pas d'emprunt en 2023 et amortissement de la dette de 548 000 €). Par ailleurs, la commune récupère la dette de la gendarmerie soit 3 400 000 € soit une augmentation de la charge d'intérêt de 50 000 €.

CA 2023	127 052 €
Projection 2024	185 000 €

❑ Chapitre 67 / Charges spécifiques

- Pour 2024, les charges correspondent au paiement de la soulte au profit des communes de Ferney Voltaire et de Prévessin Moens. La soulte sera recalculée en tenant du compte administratif 2023 du SIVOM.

CA 2023	260 €
Projection 2024	1 257 000 €

6. Orientations budgétaires - 8

d. Synthèse de la section d'investissement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chapitre 16	760 000 K€	Chapitre 10	525 000 K€
Chapitre 20	161 000 K€	Chapitre 13	2 423 000 K€
Chapitre 204	67 000 K€	Chapitre 16	0 K€
Chapitre 21	606 000 K€	Chapitre 165	1 500 K€
Chapitre 23	2 760 000 K€		
TOTAL	4 354 000 K€		2 949 500 K€

- Les RAR 2023 en dépenses s'élèvent à 877 K€. Ils sont compensés par des RAR en recettes hauteur de 563 K€.
- Pour 2024, 50% des dépenses réelles d'investissement correspondent à des opérations dont les travaux ont commencé en 2023 (Parc des Hérissons, Charbonnières tranche 2, Chez Brice et CTM tranche 2). Il convient de noter que l'opération Charbonnières tranche 2 n'apparaît pas dans les RAR car elle fonctionne avec des AP/CP.
- La section d'investissement sera équilibrée en recettes par des amortissements (opération d'ordre) pour 400 K€ et par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement (chapitre 023).

6. Orientations budgétaires - 9

e. Investissement / Recettes

□ Chapitre 10 / Dotation, fonds divers et réserves

- Le FCTVA est connu et ressort cette année à 225 K€. La taxe d'aménagement est estimée à 300 K€ (dont 272 K€ pour SCI Rhône II).
- Il n'est pas prévu de doter le compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour financer les dépenses d'investissement, les ressources étant suffisantes.
- Pour information, les PUP ont été comptabilisé en 2024 dans le chapitre 13.

CA 2023	376 127 €
Projection 2024	525 000 €

6. Orientations budgétaires - 10

■ Chapitre 13 / Subventions d'investissement

- Les PUP sont comptabilisés depuis 2023 dans ce chapitre afin d'harmoniser nos pratiques avec la Trésorerie Générale. Nous les estimons à 1580 K€ de recettes en étant prudent. Il convient de souligner que ce montant élevé tient compte de reliquats 2023 non versés par les promoteurs, évalués à 1 000 K€.
- Les subventions de l'Etat, du Département et de la Région sont évaluées à 280 K€ au titre de 2024 et 563 K€ pour les RAR 2023.

CA 2023	919 138 €
Projection 2024	2 423 000 €

■ Chapitre 16 / Dotation, fonds divers et réserves

- Aucun emprunt n'est prévu en 2024. Les sommes inscrites correspondent aux dépôts et cautionnements reçus.

CA 2023	1 020 €
Projection 2024	1 500 €

6. Orientations budgétaires - 11

f. Investissement / Dépenses

❑ Chapitre 16 / Emprunts et dettes assimilées

- Aucun emprunt n'a été contracté en 2023. Pour 2024, il convient d'intégrer la dette de la gendarmerie pour près de 200 K€ de capital.

CA 2023	548 763 €
Projection 2024	760 000 €

❑ Chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Ce chapitre comprend pour l'essentiel les frais d'études pour évaluer le coût d'une opération. Pour 2024, il est prévu 7 nouvelles études portant sur les thématiques de la rénovation énergétique de bâtiment, l'augmentation de la capacité d'accueil de nos groupes scolaires, la vidéoprotection, l'aménagements de la voirie et des espaces paysagers.

CA 2023	17 094 €
Projection 2024	161 000 €

6. Orientations budgétaires - 12

□ Chapitre 204 / Subventions d'équipement versées (SIEA)

- En 2023, les dépenses du SIEA étaient comptabilisées en section de fonctionnement au chapitre 65 (environ 95 K€). Dès cette année, on revient à la situation de 2022, ainsi ces dépenses impacteront bien la section d'investissement en dépenses éclairage rue des Bleuets et la place Jean-François Obez).

CA 2023	0 €
Projection 2024	67 000 €

□ Chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Ce chapitre reprend pour l'essentiel les acquisitions au sens large (terrains, matériel et outillage, moyens de transport et immeubles de rapport). Les principaux postes de dépenses seront les acquisitions foncières pour 110 K€, installation de panneaux lumineux pour 70 K€, appartement au Genève pour 160 K€, renouvellement de matériel informatique pour 35 K€ et de véhicules pour les services techniques pour 60 K€.

CA 2023	466 518 €
Projection 2024	606 000 €

6. Orientations budgétaires - 13

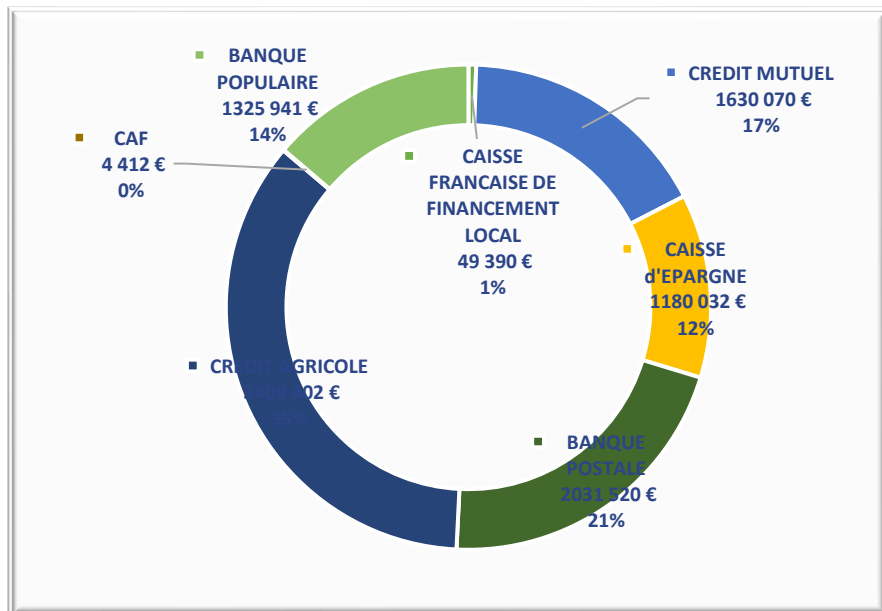
□ Chapitre 23 / Immobilisation en cours

- Ce chapitre correspond globalement aux opérations. Il s'agit de gros travaux. Parmi, les opérations nouvelles significatives, nous allons retrouver :
 - ✓ Vidéoprotection pour 220 K€
 - ✓ Charbonnières Tranche 2 qui fait l'objet d'une AP/CP : 1 300 K€
 - ✓ Plateau sportif et les parties communes du collège : 360 K€
 - ✓ Travaux de rénovation de la salle René Lavergne : 240 K€

CA 2023	2 200 990 €
Projection 2024	2 760 000 €

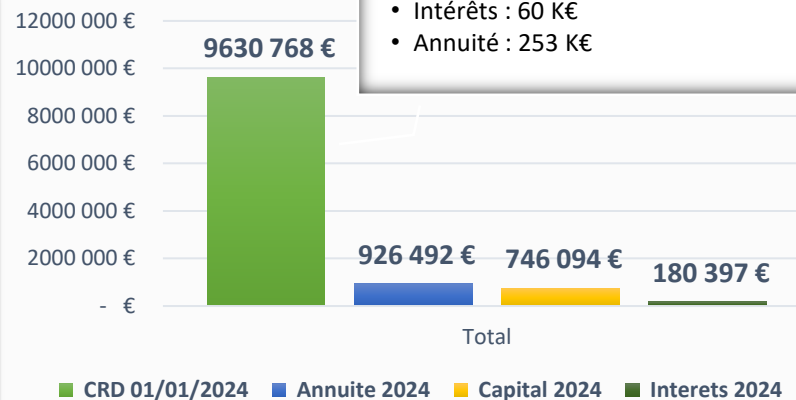
6. Endettement - 1

a. Informations générales



- Dette au 01/01/2024 = 9 630 768 €
- Taux moyen de la dette : 1,90 %
- Nombre de ligne : 16
- Durée de vie résiduelle : 27 ans

Dette au 01/01/2024



Dette gendarmerie

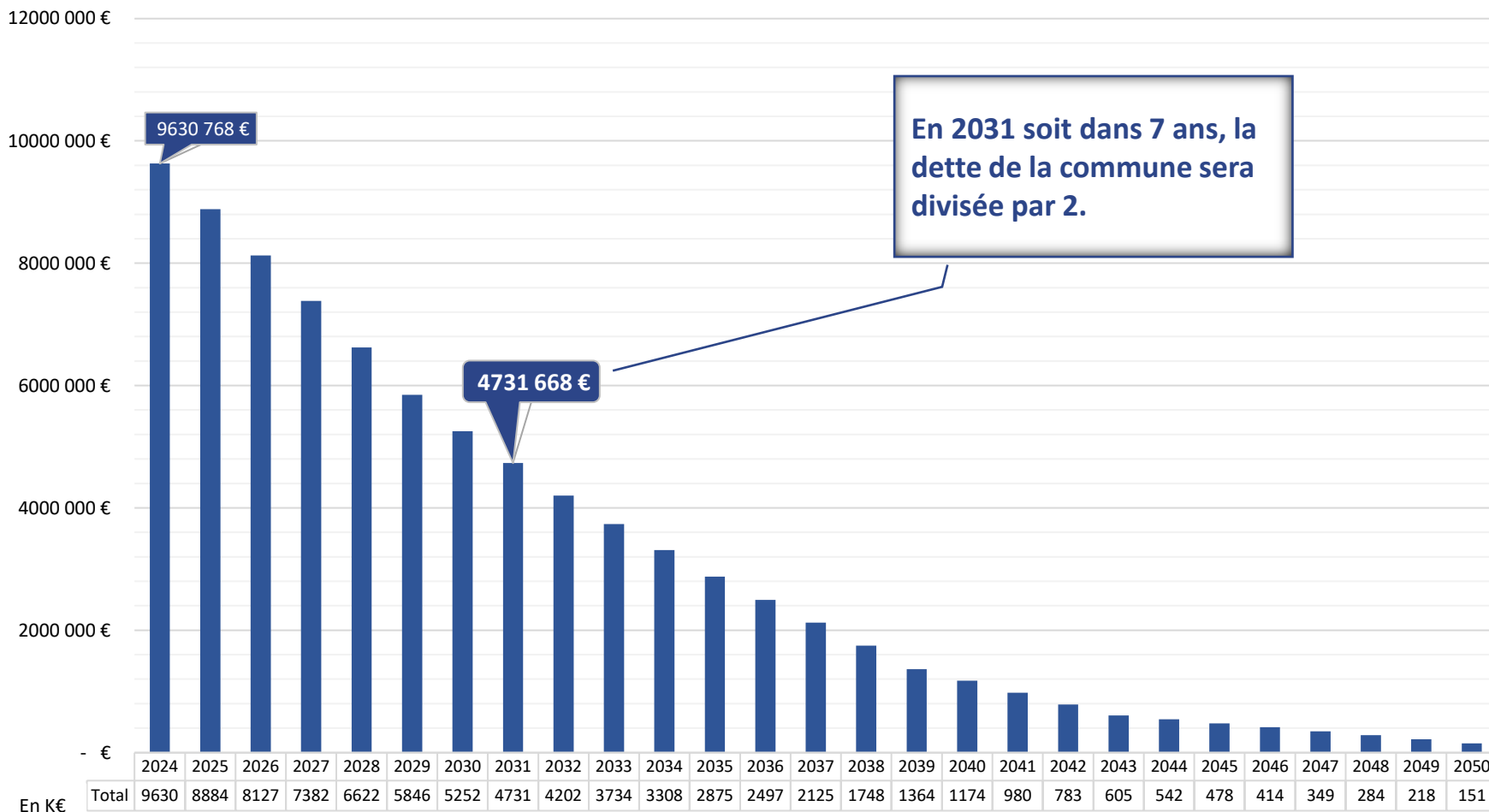
- Capital restant dû : 3 485 K€
- Remboursement de capital : 192 K€
- Intérêts : 60 K€
- Annuité : 253 K€

Commentaires

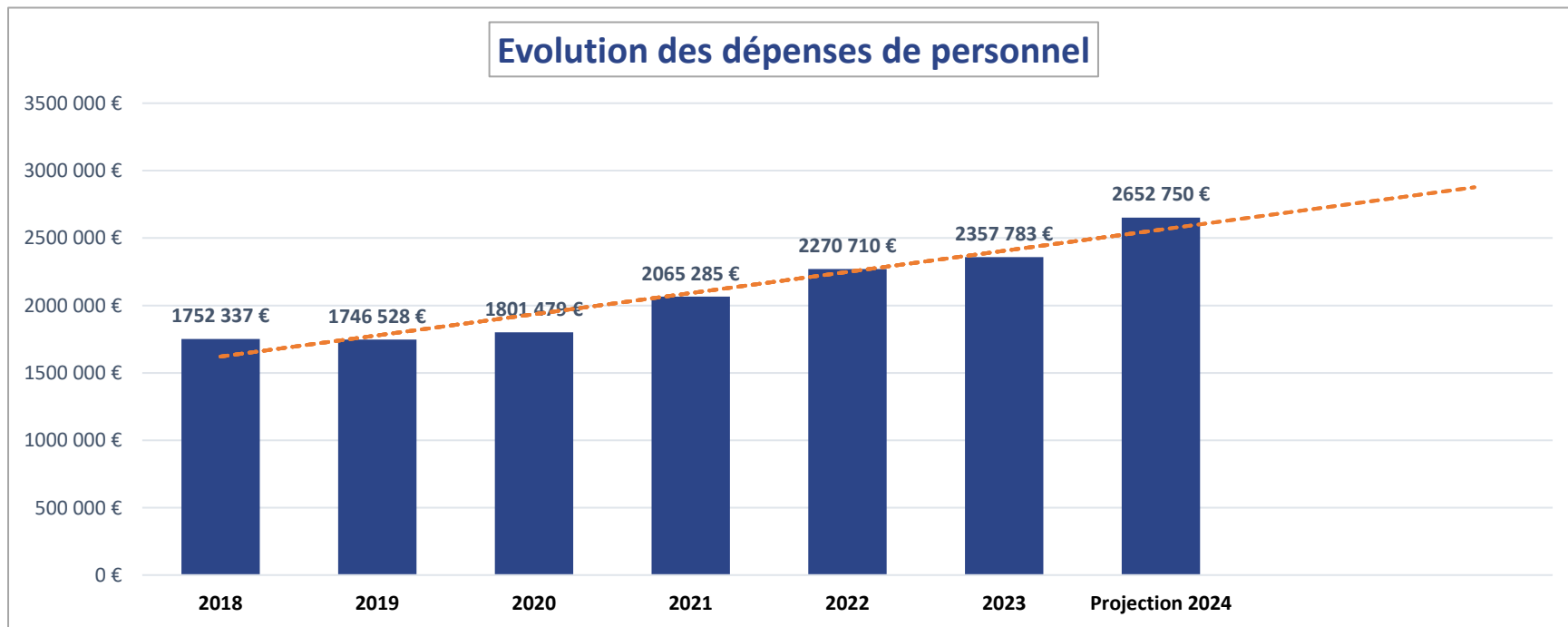
- La commune récupère la dette de la gendarmerie soit un capital de 3 485 629 € ce qui représente 57% de la dette de la commune.
- La dette totale s'amortit de 746 094 € en 2024.
- Les recettes d'investissement étant importantes en 2024, notamment les PUP, la commune ne devrait pas emprunter.

6. Endettement - 2

b. Extinction de la dette au 01/01



7. Gestion du personnel



Année	Nombre d'agents au 31/12		Total
	Titulaires	Contractuels	
2020	41	15	56
2021	41	14	55
2022	45	12	57
2023	42	18	60
Projection 2024	44	20	64

Commentaires

- 4 nouveaux recrutements sont programmés en 2024
 - ✓ 1 agent pour les Services techniques pour absorber la gendarmerie et le gymnase
 - ✓ 1 assistante de direction
 - ✓ 1 comptable (transfert du SIVOM EST GESSIEN)
 - ✓ 1 animateur sportif pour la gestion des associations et de la politique sportive